

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2022_7_4

L' an deux mille vingt deux, le lundi 05 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 30 Août 2022

Présents : 27

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Budget annexe zone
d'activité 47501 _ 2022 _
affectation des résultats de
2021**

Pouvoirs :

Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Madame RAYNARD Christiane a donné pouvoir à Madame FEUILLADE Delphine

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Madame RAYNARD Christiane, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian MANIFACIER

DM 01-2022 _ DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE - ZA21 (47501) :

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, informe et expose :

La décision modificative porte sur l'absence d'affectation des résultats en Section de FONCTIONNEMENT et Section d'INVESTISSEMENT du budget ZA21 (47501) pour les montants suivants :

Section de FONCTIONNEMENT : 802.50 €
Section d'INVESTISSEMENT : 6 012.50 €

Concernant le 002 (Section de FONCTIONNEMENT) :

Imputations	Ouvert	Réduit
Dépenses de fonctionnement		
Chap. 002 : Résultat d'exploitation reporté Art. 002 – Excédent d'exploitation reporté	802.50 €	
Chap. 011 : Achats d'études, prestations de services Art. 6045 – Achats d'études, prestations de services (terrain à aménager)		802.50 €

Concernant le 001 (Section d'INVESTISSEMENT) :

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20220905-D_2022_7_4B-DE

Imputations	Ouvert	
Dépenses d'investissement		
Opération : OPFI – Opération financière Chap. : 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté Art. 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 012.50 €* 6 012.50 €	
Recettes d'investissement		
Opération : OPNI – Opération non individualisée Chap. 16 : Emprunts et dettes assimilées 1641 : emprunts en euros	6 012.50 €** 6 012.50 €	

*Il y aura donc : 447 525.50 € en dépenses d'investissement

**Il y aura donc 441 512.50 € de prévisions d'emprunts

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE la décision modificative 01-2022 du budget annexe ZA21 telle que mentionnée ci-dessus, DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 05/09/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le